

10/12/2025

Non à la déréglementation du financement des collèges publics !

Vendredi 12 décembre sera voté le budget du département incluant celui des 46 collèges de Savoie.

Le SNES-FSU 73 réaffirme son opposition aux choix budgétaires de l'équipe majoritaire de M. Gaymard, choix politiques délibérés qui visent à déréglementer le financement des collèges publics au profit du privé sous contrat.

Le SNES-FSU a fait la demande d'avoir accès aux comptes financiers des 8 collèges privés sous contrat du département. Après un mois de délai, les documents ont été fournis, et l'analyse de ces bilans font état de disponibilités qui avoisinent les 10 millions d'euros soit environ 3400 € par élève.

Pour rappel, les fonds de réserve des 38 collèges publics dont M. Gaymard énoncent qu'ils « sont en très bonne santé financière dégageant des excédents à hauteur de 742 000 € » représentent une **somme totale de 3 798 715 € soit 220 € par élève.**

Les réserves des 8 collèges privés sous contrat sont 16 fois supérieures à celles des 38 collèges publics !

Cela se révèle possible par la déréglementation généralisée du financement de nos établissements scolaires publics :

1. **L'État s'est désengagé** progressivement des dépenses à caractère pédagogique dans nos collèges ne finançant guère plus que les droits de reprographie et des manuels scolaires a minima.
2. **Une accumulation de lois de 1959 à 2023, et de décisions de majorités politiques** qui ont conduit à l'accumulation progressive de dispositifs de financement favorables aux établissements d'enseignement privé sous contrat. **Des collèges de Savoie peuvent recevoir plusieurs centaines de milliers d'euros à 1.5 million d'euros de subventions publiques selon les années.**
3. **Une insuffisance notoire des contrôles** réalisés sur les établissements privés sous contrat, au regard des enjeux que ceux-ci présentent en matière de finances publiques.
4. **Une absence de contreparties exigées** des collèges privés, quand elles sont exigées aux collèges publics d'une façon de plus en plus sévère.

Nous ajoutons qu'il est inacceptable pour le SNES-FSU d'entendre porter l'argument d'économie d'argent public comme justification des restrictions imposées au fonctionnement des collèges publics quand :

- **Le département de la Savoie génère un excédent de fonctionnement de 144.87 millions d'euros!**

Le département finance d'ailleurs une agence de notation, Fitch Ratings, pour lui permettre d'affirmer que la « note » globale de la Savoie serait affichée « AAA » si elle n'était pas plafonnée par celle de l'Etat.

- Les subventions publiques permettent aux collèges privés sous contrat d'offrir à leurs élèves : le matériel, les sorties et voyages scolaires que le public ne peut plus faire.

Pour exemple, un collège privé sous contrat du bassin chambérien affiche un **budget annuel de plus de 300 000€ de sorties pédagogiques**. Ce budget est loin de celui de l'ensemble des collèges du département.

Où est le principe de parité entre école publique et privé sous contrat ?

Nous dénonçons aujourd’hui les choix politiques et budgétaires de l’État et de la collectivité territoriale qui entraînent la dégradation de la mixité sociale et scolaire du département.

Nous dénonçons aujourd’hui les choix politiques et budgétaires de l’État et de la collectivité territoriale qui ne permettent plus à l’école publique de fonctionner.

Nos militant·es seront présent·es lors de l’assemblée du conseil départementale du 10 décembre, puisqu’elle est publique, et nous appelons les personnels qui ne seront pas en service ainsi que les parents d’élèves à y assister. Nous suivrons attentivement les choix pour l’utilisation de l’argent public, dans l’intérêt général.

Nous exigeons un financement à hauteur de nos besoins.

L’argent public : pour l’école publique !